



VILLIERS-SUR-LOIR

Conseil Municipal du 08 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre à 20 h, le Conseil municipal de Villiers-sur-Loir, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Albert PIGOREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du Conseil municipal : 01 décembre 2025

Présents : M. PIGOREAU - Mme TAILLARD – Mme MÉRAUD - M. JOSÉ - Mme GOUJON - M. LEFERT – M. SALOU - Mme CANY – Mme BLONDEAU - Mme MÉSANGE - M. ADAM (départ 21h20) - Mme PLEUVRY - M. SANDRÉ

Absence excusée : Mme BEAUCHEMIN (Pouvoir à Mme TAILLARD)

Absent : M. MOREAU

Secrétaire de séance : Mme MÉRAUD

Sauf mention expresse, les délibérations ont été adoptées à l'unanimité

Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil municipal d'avoir assisté à l'élection et à l'installation du nouveau Maire du Conseil municipal des jeunes. Les membres du Conseil municipal des jeunes ont élu Guilhem Themelin pour le mandat 2025-2026.

1. Approbation de l'ordre du jour complémentaire

Monsieur le Maire ouvre la séance en soumettant à l'approbation du conseil l'ordre du jour complémentaire, justifié par la réception tardive du courrier du directeur du Centre de Formation d'Apprentis - CMA Formation en date du 2 décembre 2025. Il rappelle l'engagement constant de la municipalité en faveur de l'apprentissage des jeunes et l'importance d'y répondre rapidement. Le Conseil municipal approuve l'inscription du point complémentaire à l'ordre du jour.

2. Approbation du compte-rendu de séance du 17 novembre 2025

Le compte-rendu du 17 novembre 2025 est approuvé.

3. Désignation du Secrétaire de séance

Mme MÉRAUD est désignée comme Secrétaire de séance.

4. Urbanisme : D.P.U.

Le conseil prend acte des décisions relatives au droit de préemption urbain pour lesquelles la commune n'a pas décidé de prononcer de préemption :

N° Décision	Adresses	Parcelles
2025 – 00027	Avenue Pierre Armand Colin	AA 147-148
2025 – 00028	Avenue des Rondaizes	ZI 0455

5. Syndicat du Plan d'Eau de Riotte

Madame MÉRAUD présente la proposition du syndicat du Plan d'Eau de Riotte pour la réalisation de l'entretien par une entreprise privée, d'un montant de 6 750 €, ainsi que la répartition du coût administratif de suivi du syndicat, s'élevant à 1 250 €. Cette répartition se fera au prorata du nombre d'habitants.

La part de la commune de Villiers-sur-Loir s'élèvera à 389,01 € pour la part administrative et à 2 101€ pour la part entretien. Ces montants devront être intégrés au budget 2026 de la commune.

6. SIDELC : rapport d'activité 2024

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal adresse chaque année au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ce rapport, listant les missions et les actions menées tout au long de l'année 2024, a fait l'objet d'une communication à tous les conseillers par l'intermédiaire d'un support électronique.

Monsieur le Maire demande ensuite aux élus s'il y a des interrogations ou des observations à formuler au SIDELC sur le rapport annuel 2024.

Le conseil prend acte du rapport d'activités 2024 du SIDELC et ne formule aucune observation.

7. Personnel : déclaration de vacance de l'emploi de Secrétaire Général de Mairie

Face au départ à la retraite de la Secrétaire Générale de mairie au 1^{er} mai 2026 et à la fin de contrat du Secrétaire Général contractuel le 17 février 2026, il est nécessaire d'anticiper le recrutement d'un agent afin d'assurer la continuité du service.

Monsieur le Maire propose d'ouvrir à compter du 1^{er} février 2026, un poste d'attaché (catégorie A), à temps complet, assorti du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité. L'agent devra justifier d'un niveau BAC+3 minimum, ainsi que d'une expérience professionnelle pertinente en gestion administrative ou en collectivité territoriale.

En l'absence de candidat disposant des compétences requises, il est prévu de renouveler le contrat de l'agent contractuel actuel pour une durée de 3 ans. Le recrutement de l'agent contractuel interviendra à l'issue d'une procédure garantissant l'égal accès aux emplois publics conformément aux décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988

Le conseil décide d'ouvrir, à compter du 1^{er} février 2026, un poste d'attaché à temps complet, assorti du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité, en vue de remplacer la Secrétaire Générale de mairie, à compter du 1^{er} mai 2026. En l'absence d'une candidature d'un agent titulaire, il accepte de renouveler pour une durée de 3 ans l'agent contractuel actuel.

8. Finances : D.E.T.R/D.S.I. L 2026

Dans le cadre de sa politique d'investissement et du changement de la chaudière, il est proposé de procéder au remplacement de l'ensemble des huisseries du rez-de-chaussée du groupe scolaire.

Monsieur le Maire propose de solliciter les partenaires susceptibles de participer au financement de ce projet et notamment l'Etat dans le cadre de la campagne DETR/DSIL 2026.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour déposer cette demande pour un montant de 99 000 € HT.

Le Conseil municipal décide de solliciter toutes les subventions auxquelles le changement des huisseries du groupe scolaire peut prétendre et, notamment la D.E.T.R./D.S.I. L 2026.

9. Finances : remboursement de M. SALOU

Monsieur Didier SALOU a acquis, sur ses deniers personnels pour préparer les festivités de Noël :

- Deux banderoles auprès de l'entreprise Fulfiller (Olivet 45), pour un montant de 60,72 € TTC (facture n°000369442) ;
- Des habits de « Père Noël » auprès de la société « Fête ci Fête ça » (Chambray-lès-Tours 37), pour un montant de 184 € TTC (facture n°CHB0225F985).

Le coût total s'élève à 244,72 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (M. SALOU ne prenant pas part au vote), décide de rembourser M. SALOU, pour la somme de 244.72 €

10. Participation financière : Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Blois

Suite à l'approbation de l'ordre du jour complémentaire par la délibération n°01-2025/12, Monsieur le Maire donne lecture du courrier du directeur de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Blois, en date du 2 décembre 2025 et reçu le 4 décembre 2025. Ce courrier sollicite une participation financière de 80 € par apprenti pour maintenir la qualité de la formation au sein de CMA Formation Blois.

Monsieur le Maire souligne l'importance de cette demande, rappelant que quatre apprentis villiersois sont actuellement concernés. Il réaffirme l'engagement de la municipalité en faveur de la formation et de l'apprentissage des jeunes, et propose de répondre favorablement à cette demande.

Le Conseil municipal accepte le principe d'une participation financière d'un montant total de 320 € (soit 80 € par apprenti) en faveur de la CMA Blois, la dépense correspondante sera inscrite au budget principal 2026, en section de fonctionnement, au compte 6578.

11. Informations / questions diverses

• *Accueil du public en Mairie*

Monsieur le Maire annonce au conseil municipal un changement des horaires d'ouverture au public durant les fêtes.

Date	Avant-midi	Après-midi
24 et 31 décembre 2025	Ouverture au public de 9h à 12h	Fermé
26 décembre 2025	Fermé	Fermé
02 janvier 2026	Fermé	Fermé

• *Communiqué de Presse BRANDT*

Monsieur le Maire distribue aux membres du conseil, le communiqué de presse des élus sur la possible liquidation judiciaire de l'entreprise BRANDT, la décision du tribunal de commerce de Nanterre sera rendue le 11 décembre.

• *Bus France Service*

Madame GOUJON annonce que le bus France Service va revenir sur notre commune à partir du 27 janvier 2026 de 13h30 à 16h30. Il est prévu une distribution d'un dépliant lors du goûter des aînés.

• *La cloche de l'église*

La cloche de l'église a été réparée et elle peut balancer lors de l'angelus.

- **Balade du patrimoine**

Monsieur ADAM fait un retour sur la Balade du patrimoine organisée le 30 novembre 2025 sur la commune. Cet événement, animé par Monsieur CHAILLOU Jean, a rassemblé 50 participants. À cette occasion, une présentation des objectifs de l'association « **Amis du Coteau Saint-André et des patrimoines de Villiers-sur-Loir** » a été proposée lors du vin d'honneur. Monsieur ADAM remercie Madame TAILLARD pour sa présence en tant que représentante de la mairie.

- **La déchetterie de Naveil**

La déchetterie de Naveil va disparaître en 2026 et toute l'activité sera centralisée à Vendôme.

- **Bibliothèque – concours de dessin**

Monsieur SALOU souligne un manque de place à la salle des jeunes de l'Artésienne pour accueillir le concours de dessin prévu pendant le week-end du marché de Noël. Il suggère de transférer les jeunes participants vers la salle de musique afin de libérer davantage d'espace pour les enfants. Après discussion, le conseil municipal décide de maintenir le concours dans la salle des jeunes, comme initialement prévu.

- **Conseil Municipal des Jeunes**

Monsieur SALOU exprime son regret concernant l'omission répétée, par le secrétariat de la mairie, d'envoyer une invitation au Conseil municipal des Jeunes pour les manifestations telles que la Sainte-Barbe. Monsieur le maire veillera à ce qu'ils soient invités la prochaine fois.

- **La Bourse aux jouets**

Monsieur SALOU souligne le succès de la bourse aux jouets organisée par le Conseil Municipal des Jeunes le 23 novembre. L'événement a connu une fréquentation soutenue, aussi bien de 9h30 à 12h, ainsi qu'en début d'après-midi vers 15h.

Monsieur le Maire ajoute qu'un enfant a vendu ses jouets pour un montant avoisinant 150 euros. Le conseil se félicite du respect des consignes par les enfants et du fait que seuls des jouets aient été mis en vente.

- **60 ans du comité des fêtes**

Pour les 60 ans du Comité des Fêtes, beaucoup de monde est venu découvrir Villiers-sur-Loir. Autrefois les animations de la Saint-Gilles se déroulaient dans le bourg, et Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite d'un accident grave lors d'une course de charrettes, le maire de l'époque avait suspendu l'animation.

- **Ste Barbe**

Monsieur SANDRÉ présente au conseil le bilan de la Sainte Barbe, organisée le 5 décembre à 14h30 à la caserne ROCHAMBEAU. Il souligne un malentendu concernant l'envoi des invitations aux personnalités importantes.

Monsieur le Maire précise que les invitations ont bien été adressées au député, au sous-préfet, ainsi qu'à une représentante de la CATV et une représentante du sénateur. Le président du conseil départemental était présent.

Pour les prochaines années, il est proposé de réserver systématiquement la salle de l'Artésienne afin d'éviter les chevauchements avec d'autres manifestations.

La séance a été levée à 21 h 45

Le Maire
Albert PIGOREAU
